



TERMES DE REFERENCE RECRUTEMENT D'UN CABINET MEDICAL POUR VISITE MEDICALE 2026

Contexte et justification :

Dans le cadre de la mise en œuvre de son programme de santé et de bien-être au travail, et conformément à la législation en vigueur, Helvetas Bénin prévoit d'organiser la visite médicale systématique annuelle de son personnel au titre de l'année 2026.

À cet effet, Helvetas Bénin souhaite recruter un cabinet spécialisé en examens médicaux et biologiques pour assurer la réalisation des prélèvements médicaux et biologiques directement dans ses locaux. Le cabinet retenu sera chargé d'effectuer les prélèvements, de réaliser les analyses médicales et biologiques requises, puis de fournir les résultats individuels et un rapport de synthèse conformément aux normes de confidentialité et d'éthique médicale en vigueur.

Objectifs de la prestation :

Les prestations attendues comprennent notamment :

- La mobilisation d'une équipe médicale qualifiée pour les prélèvements sur chacun de nos sites (Cotonou, Comé, Parakou, Natitingou).
- La réalisation des prélèvements prescrits dans le cadre du bilan de santé annuel en annexe ;
- L'analyse des échantillons dans un laboratoire ;
- La transmission confidentielle des résultats aux bénéficiaires ;
- La production d'un rapport global anonymisé présentant les principales tendances observées et les recommandations éventuelles à transmettre à l'Organisation.

Portée de la mission

Le cabinet retenu devra :

- Déployer une équipe médicale professionnelle dans les différents locaux de Helvetas Bénin à savoir : Cotonou, Comé, Parakou, Natitingou.
- Assurer la confidentialité des données médicales.

- Fournir les équipements nécessaires pour les prélèvements et les examens.
- Respecter les normes médicales en la matière.

Livrables :

- Transmission des résultats des examens réalisés à chaque collaborateur.
- Rapport global anonymisé présentant les principales tendances observées et les recommandations éventuelles à l'Organisation.

Déroulement de la prestation :

La mission devra être réalisée sur une période de 15 Jours maximum y compris la transmission des résultats à chaque salarié.

Profil recherché :

Le cabinet médical devra :

- Être agréé par le ministère de la santé et régulièrement enregistré en république du Bénin
- Avoir déjà organisé et conduit au moins 02 visites médicales dans des structures disposant de plusieurs antennes réparties dans plusieurs départements ou avoir une expérience dans la réalisation de visites médicales d'au moins 05 entreprises en République du Bénin.
- Être en partenariat avec des cabinets ou centres médicaux ayant le plateau technique requis dans les localités de (Cotonou, Comé, Parakou, Natitingou) **serait un atout.**

Répartition des effectifs

44 salariés répartis comme suit.

COTONOU

	HOMME	FEMME	TOTAL
TOTAL	9	3	12

PARAKOU

	HOMME	FEMME	TOTAL
TOTAL	10	3	13

NATITINGOU

	HOMME	FEMME	TOTAL
TOTAL	7	4	11

COME

	HOMME	FEMME	TOTAL
TOTAL	7	1	8

Pièces à fournir :

Dossier administratif : le dossier administratif est mis dans une enveloppe (a) et est scellé.

N°	Nature de la pièce	Eliminatoire à l'ouverture	Non éliminatoire à l'ouverture	Observation
01	Autorisation d'exploitation ou d'ouverture d'un établissement sanitaire privé (Uniquement pour le cabinet soumissionnaire)	*		
02	Identifiant Fiscal Unique		*	
03	Attestation fiscale		*	
04	Relevé d'Identité Bancaire (RIB)		*	
05	Attestation CNSS		*	
06	CV et copie du diplôme du premier responsable ainsi que des membres du corps médical intervenant sur la mission	*		

Dossier Technique :

- Méthodologie
- Programme détaillé
- Les preuves d'expérience (Attestations de bonne fin d'exécution) en tant que cabinet ou au nom du premier responsable.

Le dossier technique est mis dans une enveloppe (b) et scellé.

Proposition financière

- La proposition financière doit être répartie comme suit

Le bordereau de prix unitaire précisant le prix unitaire hors taxe par examen. Notez que ces prix seront pratiqués de manière ferme et non révisable sur la période de validité de l'offre. (Joindre le tableau en annexe complété et signé dans l'enveloppe de l'offre financière).

Le devis quantitatif et estimatif (DQE).

NB : l'offre financière est mise dans une enveloppe (C) scellée portant uniquement la mention : Offre financière.

Le dossier de soumission (Dossier administratif, offre technique et proposition financière) doit être produit en langue française et en trois exemplaires chacun dont un (01) original et deux copies (02) copies marquées comme telles, ainsi qu'une version numérique de l'original enregistrée sur clé USB sous le format PDF (la clé doit être déposée dans l'enveloppe de l'offre financière).

Le dossier administratif, l'offre technique et la proposition financière (A+B+C) doivent être regroupés dans un seul et unique emballage scellé portant la mention suivante :

Demande de cotation N° DP/HELVETAS/ VIMED/LOG/2026 (à n'ouvrir qu'en séance de dépouillement).

NB :

- Toute offre portant toute autre mention que celle exigée ou portant une mention permettant d'identifier l'origine de l'offre sera rejetée.
- Le défaut de présentation du dossier de soumission respectivement sous cette forme tripartite (A+B+C) et unique est éliminatoire.
- Tout déposant doit émarger sur le registre de dépôt des offres.
- Le prix indiqué dans la lettre de soumission est le prix total de l'offre, sous réserve de corrections éventuelles. Tous les prix seront indiqués hors taxes (HT).

8- DEMANDES D'ECLAIRCISSEMENTS

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter Helvetas par courriel : kpardonou.selom@helvetas.org et hippolyte.kouakanou@helvetas.org pour une prise en

compte de votre requête avec en objet la mention : **Demande de cotation N° DP/HELVETAS/ VIMED/LOG/2026.**

Les demandes d'éclaircissement sont ouvertes jusqu'au 07/10/2026.

Un retour sera fait à tous via la plateforme Cdiscussion le 08/10/2026.

Toute information complémentaire fournie à un soumissionnaire pendant la procédure de soumission, sera partagée de manière égalitaire et sans discrimination à tous les soumissionnaires.

De sa propre initiative, HELVETAS peut informer les soumissionnaires de toute erreur, imprécision, omission ou toute insuffisance matérielle dans la rédaction des documents.

9- VALIDITE DE L'OFFRE

Les offres resteront valides pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

10- DEPOT DES OFFRES

Les dossiers de soumission seront déposés à la guérite au bureau de HELVETAS de Cotonou tous les jours du lundi au jeudi de 08H30 à 12H30 les matins, de 15H à 17H30 les après-midis et les vendredis de 08H30 à 12H30. Il sera mis en place à la guérite du bureau Helvetas de Cotonou une liste de dépôt des dossiers. Les candidats s'inscriront lors du dépôt des dossiers en prenant soin d'inscrire en sus de la mention l'heure et la date de dépôt au bic. Toute offre parvenue en dehors du délai sera purement et simplement rejetée.

La date limite de réception des offres est fixée au **15 octobre 2026 à 17h00.**

Les dossiers seront reçus au bureau HELVETAS de Cotonou sis au quartier Fidjrossè Gondouana, dans le prolongement de la 1ère rue à droite en quittant le giratoire tricolore de Fidjrossè carrefour en venant d'Erevan.

11- OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des offres est prévue le **16 octobre 2026** à 09h dans la salle de réunion de HELVETAS Cotonou en présence des soumissionnaires qui désirent y participer.

L'évaluation des offres consiste à un premier examen de la conformité administrative des offres. A l'issue de cette analyse, les offres qui ont été évaluées conformes sont soumises à l'évaluation technique sans les soumissionnaires. Les offres jugées techniquement conformes sont évaluées selon les critères d'évaluation financiers définis dans ces termes de référence. Si un dossier de soumission n'est pas conforme pour l'essentiel aux dispositions des présents termes de référence, c'est à dire qu'il comporte des déviations substantielles aux termes, conditions et spécifications indiquées, il sera alors rejeté. HELVETAS mettra en place un comité Ad hoc d'évaluation des dossiers de soumission. L'examen, l'évaluation et la comparaison des dossiers de soumission se fera en trois (03) étapes :

i. Evaluation de la conformité administrative et de la recevabilité des dossiers de soumission

Le comité d'évaluation évaluera la conformité administrative des dossiers (vérifier si tous les documents/pièces demandés ont été bien fournis) suivant la grille ci-après : Vérification matérielle

Tableau N°1 : vérification de la présence matérielle, de la conformité et de la validité des pièces

N°	<u>Nature de la pièce</u>	<u>Non éliminatoire à l'ouverture</u>
<u>1</u>	Autorisation d'exploitation ou d'ouverture d'un établissement sanitaire privé (Uniquement pour le cabinet soumissionnaire)	<u>O/N</u>
<u>2</u>	<u>Identifiant Fiscal Unique</u>	<u>O/N</u>
<u>3</u>	<u>Attestation de régularité fiscale</u>	<u>O/N</u>
<u>4</u>	Relevé d'Identité Bancaire (RIB)	<u>O/N</u>
<u>5</u>	Attestation CNSS	<u>O/N</u>
<u>6</u>	CV et copie du diplôme du premier responsable ainsi que des membres du corps médical intervenant sur la mission	<u>O/N</u>

Légende : O= Oui : N=Non

Tableau N°2 : Grille de notation des propositions techniques

<u>Critère d'évaluation</u>	<u>Note</u>	<u>Eléments servants de base pour l'appréciation</u>
------------------------------------	--------------------	---

- Être agréé par le ministère de la santé et régulièrement enregistré en république du Bénin	25	Document d'autorisation ou agrément
• Avoir une expérience dans la réalisation de visites médicales d'au moins 05 entreprises en République du Bénin.	45	Attestation de bonne fin d'exécution soit 9 points par attestation
- Être en partenariat avec des cabinets ou centres médicaux ayant le plateau technique requis dans les localités de (Cotonou, Comé, Parakou, Natitingou) <u>serait un atout.</u>	30	Document de partenariat ou de représentation
<u>Total</u>	<u>100</u>	

Evaluation financière

A l'issue de l'évaluation technique, les offres financières des soumissionnaires ayant totalisé la note de 70 points seront retenues pour la comparaison des prix.

Le comité d'évaluation procède ensuite à la comparaison financière des différentes offres. L'offre financière la mieux disant sera retenue nonobstant le rang technique.

Attribution provisoire

Une notification d'attribution provisoire sera faite au soumissionnaire qui présentera une offre économiquement avantageuse pour Helvetas. Celui-ci devra dans un délai de trois (3) jours ouvrés maximum adresser à HELVETAS par mail sa ferme acceptation de la proposition d'attribution. Si tel n'était pas le cas, ou si les négociations n'aboutissaient pas, le soumissionnaire classé second (celui dont la note finale est immédiatement inférieure) sera déclaré attributaire provisoire. Il en sera ainsi jusqu'à ce que les négociations aboutissent avec l'un des soumissionnaires.

N.B. L'offre financière de l'attributaire sera ajustée au réelle en fonction du nombre de personnes présentes la date de démarrage de la visite.

ANNULATION DE LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES

HELVETAS se réserve le droit d'annuler tout ou partie de l'appel d'offres.

L'annulation peut avoir lieu si :

- a. L'appel d'offres a été infructueux, à savoir au minimum trois (3) offres reçues ou si les offres reçues sont inappropriées ou ne répondent pas aux spécifications demandées ;
- b. Les paramètres économiques ou techniques du projet ont changé ;
- c. Des circonstances exceptionnelles ont rendu impossible l'exécution normale du projet ;
- d. Toutes les offres techniquement conformes excèdent les ressources financières disponibles ;
- e. Il y a des irrégularités dans la procédure

En aucun cas, HELVETAS ne sera tenu pour responsable des dommages, de quelque nature que ce soit (particulièrement des dommages pour perte ou profit). Le cas échéant, une décision d'annulation de la présente procédure de passation des marchés serait motivée et portée à la connaissance des soumissionnaires.

Date de Démarrage : Novembre 2026 (Date à préciser).

Fait à Cotonou le, 28 septembre 2026.

Signé par William SOGBOSSI
le 2026-09-29 16:01:58 GMT

William SOGBOSSI

Responsable Ressources Humaines & Com

Signé par Patrick CANTIN
le 2026-09-30 19:14:44 GMT

Patrick CANTIN

Directeur Pays



h.K.

Annexe :

Liste des examens à réaliser		PU	Effectif	Montant	Répartition par antenne
1	GLYCEMIE		44		
2	CALCEMIE		44		
3	MAGNESEMIE		44		
4	ALBUMINURIE/ GLUCOSURIE		44		
5	TRANSAMINASES ASAT		44		
6	TRANSAMINASES ALAT		44		
7	GAMMA GT		44		
8	CREATININEMIE		44		
9	URICEMIE		44		
10	CHOLESTERONE TOTAL		44		
11	NFS+PLAQUETTE		44		
12	Écho abdomino / Pelvienne		44		
13	Consultation ophtalmologique (Acuité visuelle, Tonus oculaire,Fond d'œil)		8		01 à cotonou 02 à Comé 02 à Natitingou 03 à Parakou
14	FCV (Frottis Cervico-Vaginal)		11		03 à Cotonou 03 à Parakou 04 à Natitingou 01 à Comé



W.S.



h.K.



P.C.